

Interpellation du Conseil communal de Villeneuve

Des cyanobactéries à Villeneuve, malchance, fatalité ou ignorance...?

Madame la Syndique, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Comme tout un chacun côtoyant notre bord du lac l'a vu; un panneau déconseillant fortement la baignade est apparu début Août aux abords de l'embouchure de l'eau froide et donc sur la place de l'Ouchettaz. Pour mémoire ce panneau est même resté en place pendant plusieurs mois.

Villeneuve n'est pas la seule ni première zone concernée en Suisse. Depuis quelques années, la présence de cyanobactéries a été recensée, notamment par la cause de décès de chiens, sur le lac de Neuchâtel (embouchure de l'Areuse), lac de Gruyère et lac de Constance (Schaffhouse).

Sur un sujet mal connu et concernant le secteur du lac, soumis à l'autorité cantonale, la commune n'a pas toutes les cartes en mains pour agir efficacement. Il existe cependant des initiatives dont une a fait récemment parler d'elle (article du Temps du 11 Mars 2025 - « À la recherche des cyanobactéries »). On y apprend notamment que les bactéries (dont les cyanobactéries) sont de toute façon présentes et de loin pas forcément toxiques.

Et à ce titre, l'université de Neuchâtel lance un projet de science participative afin de mieux connaître les bactéries de nos cours d'eau.

Compte tenu de ce contexte,

- comment la commune a-t-elle géré cet épisode cyanobactérien ?
- pourquoi les panneaux d'avertissements sont-ils restés si longtemps en place ?
- qu'à entrepris la commune depuis l'épisode d'août passé ?
- la commune a-t-elle été approchée par l'université de Neuchâtel ?
- qu'à prévu la commune si un nouvel épisode cyanobactérien devait survenir ?

Villeneuve, le 27 avril 2025

Vincent Devos et consort